

Conseil du 12^e arrondissement
Séance du 23 février 2021

Vœu présenté par les élu-es de la majorité municipale, sur proposition du groupe
« Le 12^e en commun, socialistes et citoyens »

Relatif aux moyens accordés par le Ministère de l'Éducation nationale à l'Académie de Paris
pour l'année scolaire 2021-2022 dans le second degré

Considérant qu'alors que les effectifs des élèves resteront stables dans le second degré parisien à la rentrée 2021, le Ministère de l'Éducation Nationale a fait le choix absurde et coupable de diminuer les moyens accordés aux collèges et lycées parisiens de l'Académie de Paris pour l'année scolaire 2021-2022 ;

Considérant que le Ministère de l'Éducation Nationale a annoncé la suppression de 156 équivalents temps plein à Paris, baisse la plus élevée de France alors même que l'Académie de Paris demeure la plus inégalitaire et ségréguée de France, qui est vaguement compensée en trompe l'œil par des HSA (heures supplémentaires année) et heures complémentaires qui ne sont accordées que pour un an, la perte sèche pour l'éducation à Paris sera de 99 équivalents temps plein ;

Considérant que dès septembre 2021, la majorité des établissements du second degré parisien auront donc moins de moyens pour enseigner avec des DGH (dotation horaire globale) insuffisantes ;

Considérant que dans le contexte de crise sanitaire que nous connaissons, qui se traduit également depuis le printemps 2020 par une crise éducative majeure et sans précédent, les moyens accordés par le Ministère à Paris pour l'année scolaire 2021-2022 sont indécents ;

Considérant que la répartition interne des moyens par le Rectorat de Paris reste insatisfaisante, principalement parce qu'elle est une copie impossible, une gestion de la pénurie ;

Considérant que dans le 12^e arrondissement comme dans tout Paris, les chefs d'établissement devront opérer des « choix impossibles » dans leurs tableaux de répartition des moyens, « déshabiller Paul pour habiller Jacques » et qu'ils devront amputer l'offre de formations et l'accompagnement personnalisé des élèves, limiter les dédoublements de classe, augmenter les effectifs par classe ;

Considérant qu'à ce jour, la communauté éducative dans son ensemble et les élus parisiens savent d'ores et déjà que les DGH des établissements vont dégrader les conditions d'apprentissage pour tous les élèves dans les collèges et lycées parisiens ;

Considérant que dans le 12^e arrondissement comme dans tout Paris, motions et votes défavorables en conseil d'administration des collèges et lycées se sont multipliés pour refuser d'entériner le plan prévisionnel de DHG 2021-2022 ;

Considérant que l'enveloppe ministérielle pour Paris est un déni de la situation sanitaire, sociale et scolaire parisienne et qu'elle ignore le contexte épidémiologique et le besoin de remplacement des enseignants malades ou fragiles mais aussi le besoin de soutien scolaire très élevé pour les élèves décrocheurs ou ayant souffert du manque de continuité pédagogique ;

Considérant que cette baisse des moyens attribués aux établissements n'est guidée ni par une réflexion pédagogique ni par la recherche d'une meilleure réussite scolaire pour tous et qu'il s'agit seulement de faire des économies aux dépens des élèves parisiens et de leurs professeur.e.s ;

Sur proposition des élu.e.s du groupe « Le 12^e en commun, socialistes et citoyens », le conseil d'arrondissement émet le vœu que :

- le Ministère de l'Éducation Nationale abonde immédiatement l'enveloppe ministérielle 2021-2022 pour l'Académie de Paris afin d'accorder des DHG suffisantes – donc stables ou en hausse – à hauteur des effectifs élèves et des besoins éducatifs et pédagogiques réels dans chaque établissement de second degré parisien.

- la Ville de Paris exige du Président Emmanuel Macron et de son ministre de l'Éducation Nationale, Jean-Michel Blanquer, qu'ils mettent en œuvre — immédiatement et en responsabilité — pour l'éducation à Paris la logique du « quoi qu'il en coûte » afin que celle-ci reste une priorité nationale.

- Des moyens supplémentaires soient accordés aux collèges et lycées parisiens pour :

- ne pas augmenter le nombre d'élèves par classe ou par groupe de spécialités**
- maintenir voire augmenter les heures d'accompagnement personnalisé**
- sanctuariser les dispositifs d'aide aux devoirs**
- permettre des heures d'enseignement dédoublées en français, mathématiques, sciences et langues**
- ne pas diminuer l'offre de formation en langues**
- permettre le maintien des CHAM et CHAT**
- rétablir les heures supprimées aux UPE2A.**